



COMMENT RÉALISER UNE INSCRIPTION POUR LES MERCREDIS



Matériel nécessaire

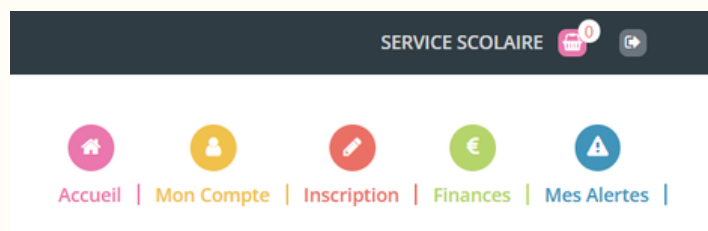
- Un téléphone ou un ordinateur
- Vos identifiants et code d'accès du portail famille

Modalités

- Inscription selon le calendrier disponible sur le site de la ville

Étape 1 :

Se connecter au portail famille avec vos identifiants et votre code



Veillez à ce que le panier soit vide avant de procéder aux inscriptions puis se rendre sur l'onglet inscription



Étape 2 :

Cliquer sur s'inscrire



Étape 3 :

Sélectionner les participants



Il n'est pas possible de sélectionner plusieurs participants

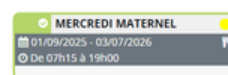
Sélectionner un participant et faire suivant

Étape 4 :

Sélectionner l'activité souhaitée
Mercredi - 6 ans / Mercredi + 6 ans



Un petit carré apparaît avec les dates de la période



« Retour Suivant »

Cliquer dessus et faire suivant



Étape 5 :

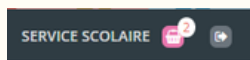
Sélectionner les dates souhaitées

Réservation périodique faire inscrire

Réservation ponctuelle, sélectionner les dates et faire suivant

Étape 6 :

Votre demande se met dans le panier



Cliquer sur le panier et le valider.

Si la demande n'est pas validé la réservation ne peut être faite



Étape 7 :



Votre commande est en attente de traitement par le service guichet unique

Mes demandes

Commande(s) en attente de traitement. (1)

Commande #22004 enregistrée le 11/03/2026 à 11:01

0,00 € En attente de validation

Votre panier doit être à 0



Étape 8 :

Des validation de celle-ci vous recevrez un mail résumant vos différentes demandes (validation ou non)

Demande	Personne concernée	Activité	Date	Arrivée	Départ	Réponse
+	ACCART ZELIE	MERCEDES MATERNEL	10 Mars 2026 (Mercredi)	07h15	19h00	!
+	ACCART ZELIE	MERCEDES MATERNEL	25 Mars 2026 (Mercredi)	07h15	19h00	!

Retrouver l'ensemble de vos demandes dans l'onglet inscription puis mon calendrier

Rappel

Désinscriptions: le vendredi avant 12h00 précédant le mercredi d'accueil

Légende



Votre demande d'ajout



Votre demande de suppression



Votre demande de modification



Demande refusée



Demande acceptée

Cadre réglementaire



Les accueils de loisirs sont soumis à une réglementation spécifique que cela soit au niveau de la capacité des locaux mais aussi l'encadrement des enfants afin de garantir la sécurité de tous.

Pour toutes questions ou difficultés, nous vous invitons à joindre le service du Guichet unique

☎ 01.39.83.33.06

@ guichet.unique@mairie-grosly.fr

📍 11 Rue Albert Molinier, 95410 Grosly

